

Avec Gérard DARMANIN et Olivier DUSSOPT

REPRISE MADE IN BERCY ?

Une audioconférence s'est tenue aujourd'hui pour préciser les premières pistes du déconfinement. Voici les éléments dévoilés ce jour :

- **Stratégie générale**

Le Ministère souhaite permettre un retour au travail aussi important que possible, dans le respect des préconisations sanitaires. Cependant, le maintien d'une priorité au télétravail est affiché, dès lors que ce dernier est possible et pertinent.

L'investissement matériel permettant de favoriser le télétravail doit être poursuivi.

La question du télétravail en général sera une préoccupation forte et une orientation résolue y compris au-delà de cette crise.

Pour les agents vulnérables, le dispositif actuel serait maintenu, dans l'attente d'un arbitrage interministériel

- **Équipements de protection**

- Le sujet est encore largement en cours d'arbitrage.

- La distanciation physique est d'un intérêt supérieur aux équipements individuels.

La question de la distribution des masques sera largement entre les mains des préfets.

- **Locaux**

- L'intégralité des bâtiments fermés devra rouvrir à terme. Mais ces derniers devront être impérativement adaptés au contexte de crise pandémique.

- Les salles de réunion devront être largement reconvertis en espace de desserrement.

- Les flux de circulation devront être mis en place.

- **Restauration**

- Pour l'heure, les cantines (dans leur mode normal) resteront fermées et remplacées par la prise de repas froids, au moins pour les premiers temps.

- Le décret pour la prise en charge des frais sera maintenu, là où l'option panier repas n'est pas possible.

- **Trajets**

- Les horaires décalés devront être mis en place afin d'éviter les concentrations.

- Le forfait mobilité (forfait de 200 euros pour usage de vélos, covoiturage, ...) prévu initialement en juillet 2020, sera avancé au 11 mai.

- **Garde d'enfants**

A compter du 1^{er} juin, les ASA pour ce motif ne seront plus de droit. Il faudra fournir une attestation d'impossibilité de prise en charge scolaire ou par garde d'enfants.

Si on veut résumer à grands traits, il y a du bon et du moins bon...

Par exemple, la primauté des conditions sanitaires ou le principe du télétravail sont clairement des points positifs. De même, une forme d'incitation à la souplesse est à l'évidence une recommandation utile.

A l'inverse, on voit aussi une forme d'empressement à un retour assez large à une forme de normalité qui est la présence au service. Pour Solidaires Finances, la situation est très claire : **ce retour en masse n'est ni possible, ni souhaitable. En tout cas, pas à ce stade de la crise.** A moins qu'on ne considère que la crise frappe moins Bercy que le reste du pays, ce qui nous paraîtrait être une forme de bêtise gigantesque.

Nous nous référons au discours du Premier Ministre, qui a indiqué qu'il fallait un maximum d'agents en télétravail. O. Dussopt a d'ailleurs lui-même fait référence à ce choix politique. Il n'y a donc aucune raison de s'en écarter. Ce mode d'organisation permet, par ailleurs, d'agir sur la plupart des curseurs évoqués : concentration de personnes, trajets, restauration, ...

S'agissant de la méthode, un cadre général doit être mis en place et a toute sa légitimité, surtout pour appliquer le plus largement possible les recommandations sanitaires, qui doivent logiquement demeurer au fronton de tout cela. Ensuite, il faut décliner tout ceci au niveau des directions, afin d'adapter aux spécificités de chacune. En ce qui concerne le niveau le plus concret, sachant qu'on est là sur des aspects très précis, voire matériels, les instances locales ont évidemment un très grand rôle à jouer, pour être au plus près des réalités.

S'il fallait résumer tout cela, on pourrait dire que c'est largement un nouveau mode et rapport au travail qui doit être bâti. Il y a là une question d'urgence sanitaire, qui, à ce jour, n'a en rien diminué et impose à l'Etat la plus extrême vigilance. Mais c'est aussi une vision d'avenir à laquelle il faut travailler.

Situation des MEF au 30 avril

Agent.e.s à domicile	109 487	81,3 %
dont quatorzaine	310	0,2 %
dont ASA garde d'enfants	12 672	9,6 %
dont télétravail	42 908	32 5 %
autres situations (agent.e.s en ASA ne pouvant télétravailler...)	51 597	39 %
Présent.e.s en PCA	23 785	18 %
malades (testé.e.s ou pas)	946	0,7 %
Total	132 218	

CORONAVIRUS AU TRAVAIL

LES DROITS DES SALARIÉES

LES OBLIGATIONS DES EMPLOYEURS

Union syndicale **Solidaires**

The infographic features a pink background with a white banner at the top containing the text 'CORONAVIRUS AU TRAVAIL'. To the right is a black virus icon with a white question mark. Below the banner, two lines of text are crossed out with red 'X' marks: 'LES DROITS DES SALARIÉES' and 'LES OBLIGATIONS DES EMPLOYEURS'. In the bottom left corner, there is a small image of a document titled 'CORONAVIRUS Au Travail'. In the bottom right corner, there is a logo for 'Union syndicale Solidaires'.